



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE

**EXTRAIT**  
**DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 8 JUILLET 2022**

**Le Vendredi 8 Juillet 2022 à 18h00,**

**Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du cinéma, sur convocation qui leur a été adressée le 4 Juillet 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.**

**Présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean- Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Frédéric TRUC - Olivier GIACOMETTI

**Pouvoirs :** Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN

**Absents excusés :** Françoise VADA - Florent REYNAUD - Elise FERRARI – Patricia ALUNNO - Cédric BERGALLO -

Nombre des membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	12	2	5

**MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2022\_79**

**Objet : 02- 3.1.1 - INITIATION DE LA PROCEDURE DES FONDS BARNIER  
POUR DE NOUVEAUX BIENS**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la tempête ALEX a détruit ou endommagé de nombreux biens sur la commune de Tende. Une partie de ces biens, soit parce qu'ils sont sinistrés soit parce qu'ils sont désormais fortement exposés au risque inondation peuvent potentiellement bénéficier d'une prise en charge dans le cadre des fonds BARNIER.

La commune a déjà engagé les démarches d'acquisition et de financement dans le cadre des fonds Barnier pour nombre de biens. Monsieur le Maire propose de compléter cette liste par les biens suivants, potentiellement éligible au fonds Barnier :

BL 293 et BL 170 : propriétaire : Famille GRASSI  
AX 85 et AX 87 : propriétaire : SASSI Baptiste  
BM 88-89-90-91-357 : SCHLESSER Julienne  
BM 532 : ZAMPATI Frédéric

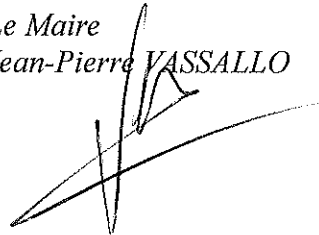
***APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :***

**A l'unanimité**

- Autorise le Maire à engager la procédure d'acquisition des biens listés ci-dessus dans le cadre de la procédure des fonds BARNIER
- Sollicite les financements de l'État et notamment la subvention relative au fonds Barnier pour cette acquisition
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme*

*Le Maire  
Jean-Pierre VASSALLO*



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le : 12 JUIL. 2022  
Et de la réception en Préfecture le : 11 JUIL. 2022